

Pénuries : le gouvernement annonce des aides aux secteurs touchés

« Difficultés d'approvisionnement : le plan de Bercy pour aider les entreprises », titre **Les Echos**, en Une, détaillant que le gouvernement a annoncé hier une série de mesures afin d'aider les secteurs les plus touchés par les problèmes d'approvisionnement en matières premières ou en composants. La métallurgie, l'électronique, la construction, l'automobile sont concernés. « Le plan est néanmoins ouvert à toutes les filières », précise-t-on au gouvernement. Objectif : éviter à tout prix que ces tensions entravent la reprise. Le phénomène est étendu. A ce stade, Bercy ne se prononce pas sur le coût entraîné par ce nouveau plan. L'arsenal de mesures prévoit l'allongement de certains dispositifs mis en place avec succès au moment où la crise sanitaire battait son plein : ainsi, la date d'octroi des PGE sera prolongée de fin décembre 2021 à fin juin 2022. Les dispositifs d'avances remboursables et de prêts à taux bonifié sont également prorogés jusqu'à cette date, avec des conditions d'attribution assouplies. L'avance remboursable sera désormais cumulable avec un PGE ou avec un prêt à taux bonifié. Par ailleurs, le remboursement des reports de charges sociales et fiscales accordés entre mars 2020 et juin 2021 seront davantage étalés dans le temps. La vraie nouveauté est le lancement d'un prêt pour l'industrie, opéré par Bpifrance, avec une enveloppe globale de 700 millions d'euros. « La durée du prêt peut aller jusqu'à 10 ans, avec deux ans de différé d'amortissement du capital permettant à l'entreprise de lisser la charge de remboursement de sa dette », souligne le ministère. (**Les Echos, p.2**)

« BPI en aide aux industriels victimes des pénuries », titre **Le Figaro**, rapportant que le gouvernement, conscient des risques liés à ces difficultés d'approvisionnement, a réuni l'ensemble des filières industrielles à Bercy hier, pour annoncer des mesures de soutien. La plus importante porte sur la création d'un prêt pour l'industrie, qui sera géré par Bpifrance. Il est « conçu pour financer les besoins en fonds de roulement et renforcer la structure financière des entreprises industrielles », explique-t-on au ministère. (**Le Figaro, p.23**)